

BANQUE DU CANADA

Bulletin confidentiel spécial aux agents de vente des Obligations d'épargne du Canada

OTTAWA, le 27 octobre 1953. Les ventes d'obligations d'épargne du Canada de la 8ème émission ont fortement dépassé toutes les prévisions durant les cinq premiers jours de la campagne. Les chiffres signalés, y compris ceux des ventes par l'épargne sur le salaire, accusent un total combiné de \$131,000,000 représentant 337,000 souscriptions - soit une augmentation de 170.5 p. cent en dollars et de 101.7 p. cent dans le nombre des demandes, à comparer avec la même période pour la campagne de l'an dernier. Les ventes effectuées par les banques et les courtiers en placements indiquent des augmentations encore plus sensationnelles, comme on peut le constater par la ventilation suivante:

<u>Région</u>	<u>Dollars</u>	<u>% hausse</u>	<u>Souscriptions</u>	<u>% hausse</u>
C. -B.	\$ 7,549,050	467.3%	6,278	216.3%
Prairies	15,468,900	342.5	11,596	248.0
Ontario	18,673,900	245.1	17,818	129.2
Québec	8,212,950	188.7	8,564	94.2
Maritimes	<u>4,068,700</u>	<u>381.3</u>	<u>4,367</u>	<u>211.7</u>
	\$ 53,973,500	287.5%	48,623	157.2%

Ces chiffres se passent de commentaires et intéresseront tous les agents de vente en leur permettant de comparer leurs progrès individuels. Les comparaisons résultant de la demande moyenne sont tout aussi révélatrices. L'achat moyen dans les ventes générales jusqu'à date cette année atteint \$1,110 - soit une hausse de \$373 à comparer avec la demande moyenne relevée dans les ventes générales à la même époque l'an dernier.

Les ventes effectuées par l'épargne sur le salaire accusent aussi une augmentation frappante, le montant total en dollars s'élevant jusqu'ici à \$56,226,650 - une hausse de 112.5 p. cent - et le nombre des demandes s'établit à 188,141 - une hausse de 88.5 p. cent.

Les banquiers et courtiers canadiens annoncent qu'ils ont dû remanier leurs programmes de ventes afin de tirer tout le parti possible de l'intérêt intense manifesté par le public et, dans bien des cas, ils ont dû prendre des dispositions spéciales pour suffire à la demande.
